

Bilan de la stratégie régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur des risques naturels hydrauliques et miniers, 2019 – 2021

Table des matières

I/ Rappels du contenu de la stratégie et bilan par axe.....	2
II/ Bilan qualitatif par axe.....	3
1. Préalable : gestion budgétaire.....	3
2. Connaissance.....	4
3. Démarches partenariales pour la prévention.....	5
4. Intégration des risques dans l'aménagement.....	7
5. Contrôle des OH & compétence GEMAPI.....	10
6. Sensibilisation, préparation à la crise et retour d'expérience.....	11
III/ Actions emblématiques par aléa.....	13
1. Séisme.....	13
2. Feux de forêt.....	13
3. Mouvements de terrains et risques miniers.....	15
4. Inondation.....	17
5. Risques littoraux – recul du trait de côte.....	18
6. Approche multirisque en montagne.....	19
7. Actions de sensibilisation tout risque naturel majeur confondu.....	19
Glossaire.....	21

I/ Rappels du contenu de la stratégie et bilan par axe

La seconde stratégie régionale pluriannuelle de prévention des risques naturels et hydrauliques, portant sur la période 2019 – 2021, a été validée en Comité de l'administration régionale le 17 juillet 2019. Elle s'est articulée autour des cinq axes suivants en lien avec la feuille de route nationale de la DGPR sur la même période :

- 1. la connaissance ;
- 2. les démarches partenariales pour la prévention ;
- 3. l'intégration des risques dans l'aménagement ;
- 4. le contrôle des ouvrages hydrauliques et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ;
- 5. la sensibilisation, la préparation à la crise et le retour d'expérience.

Dans un souci d'efficacité dans la réalisation des actions, chaque axe a intégré et décliné, de façon adéquate, les aléas naturels majeurs présents dans la région :

- Inondation ;
- Submersion marine ;
- Mouvements de terrain et risques miniers ;
- Feux de forêt ;
- Radon ;
- Approche multi risque en montagne.

Les éléments ayant permis de dresser son bilan sont issus d'une consultation des différents services de l'État et partenaires impliqués tout au long du processus de déroulement de la stratégie.**II/ Bilan qualitatif par axe**

1. Préalable : gestion budgétaire

L'année 2021 a permis de budgétiser le FPRNM, dorénavant intégré au BOP 181, action 181-14. La très forte mobilisation des DDT-M et de la DREAL a permis de franchir avec succès cette étape. Les reprises des anciens engagements sont finalisés et la consommation de l'année 2021 a été fidèle à la demande du dialogue de gestion. La région PACA est la seule à l'échelle nationale à disposer d'un tel bilan positif de la budgétisation du FPRNM.

Sur la période 2019 – 2021, **819** opérations ont fait l'objet de subventions État au titre du FPRNM pour un montant global égal à **115 211 089 €** réparties comme suit :

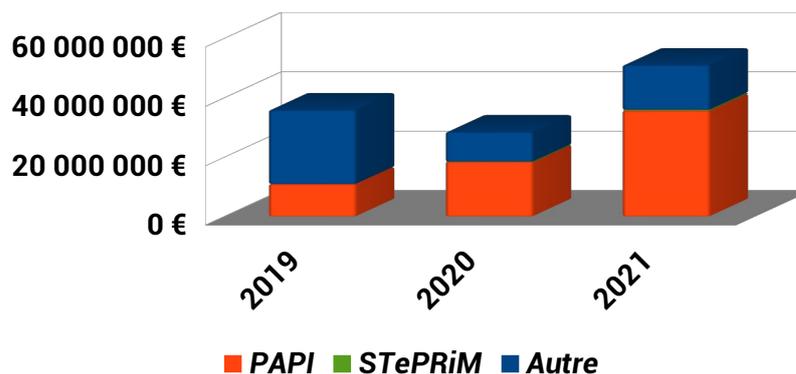
- **542** d'entre elles concernent la démarche PAPI pour un montant de **64 836 581 €** ;
- **31** d'entre elles concernent la démarche STePRiM pour un montant de **377 775 €** ;
- **246** d'entre elles concernent les autres opérations (études et travaux prescrits dans le cadre des PPRN, acquisitions, expropriations, démolitions, actions de culture du risque hors démarches partenariales, MIIAM) pour un montant de **49 996 732 €**.

Démarche partenariale : PAPI PACA			
Données	2019	2020	2021
Coût opérations	28 870 412 €	41 683 560 €	82 081 979 €
AE FPRNM	10 862 849 €	18 403 521 €	35 570 212 €
NB Actions	85	84	373

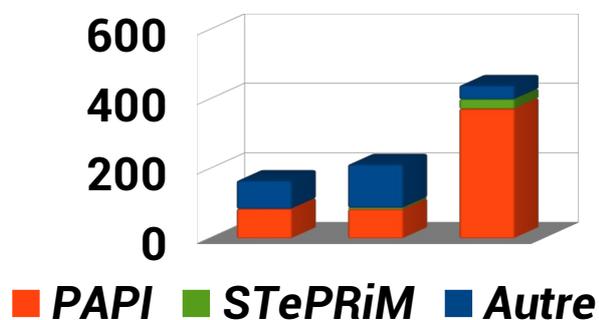
Démarche partenariale : STePRiM PACA			
Données	2019	2020	2021
Coût opérations	0 €	64 800 €	1 144 440 €
AE FPRNM	0 €	32 400 €	557 942 €
NB Actions	0	4	28

Opérations PACA hors PAPI & STePRiM			
Données	2019	2020	2021
Coût opérations	26 274 802 €	12 925 355 €	25 381 118 €
AE FPRNM	24 966 686 €	9 995 916 €	15 034 131 €
NB Actions	81	125	40

Autorisation d'Engagement FPRNM



NB Actions



2. Connaissance

Développement des connaissances

Sur la période 2019-2021, les DDT(M) et la DREAL PACA ont continué à améliorer les connaissances sur des aléas régionaux ayant été peu étudiés spécifiquement jusqu'à cette période. Il ne s'agit par conséquent pas de lister ici les actions courantes mais d'améliorer l'application des actions par l'État.

– La thématique ruissellement a été davantage investie notamment au travers des PAPI et de la volonté des collectivités de prévenir le risque d'inondation lié au ruissellement au même titre que le débordement de cours d'eau. Les actions de la MIIAM (étude sur la gestion du ruissellement et application de la méthode ExZEco) ont contribué à mieux sensibiliser le public à cette thématique. Des interrogations fortes sur les modalités de financement des actions de prévention proposées par les porteurs de projet perdurent : les services déconcentrés restent en attente de méthodologie pour identifier les actions éligibles et d'adaptation des outils d'aide à la décision existants (ACB/AMC).

– Sous pilotage de la DREAL risque, aménagement et milieu, un travail collégial régional relatif au littoral a été tenu en 2021 en s'appuyant sur 3 ateliers et ayant permis l'établissement d'un diagnostic et d'un programme d'actions. Ce programme présenté en CODER en septembre 2021 devrait faire l'objet de nouveaux échanges entre directions en début d'année 2022 de façon à fixer les orientations régionales.

– Concernant les glissements de terrain, un recensement des actions régionales a permis à la DREAL de participer activement aux travaux nationaux portant sur les mouvements de terrain (2019 et 2021) dans l'objectif d'établir un guide pour les services permettant d'identifier la stratégie à suivre en cas de glissement de terrain. La partie mécanisme du fonctionnement des glissements n'a pas été abordée.

Valorisation, exploitation et déploiement/partage de la connaissance

Les partenaires fondateurs BRGM, DREAL et Région se sont remobilisés autour de l'observatoire régional des risques naturels majeurs (ORRM). Le site internet ORRM a fait l'objet d'une refonte globale financée par le FEDER dans le cadre d'un projet PITEM-Risk lancé en 2019. Le renouveau du site internet a été l'opportunité de revoir les contenus des articles de l'ORRM par une réorganisation des rubriques et une mise à jour de fond et forme des articles : ces modifications ne sont toutefois pas terminées et seront poursuivies en 2022.

Information préventive

Sur la période de la stratégie, 3 départements ont mis à jour leur DDRM : les Hautes-Alpes en 2020, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes en 2021. Ainsi, au 31 décembre 2021, tous les départements disposent d'une mise à jour de DDRM datant de moins de 5 ans. Les DDT 04 et 84 programment une révision en 2022.

Par ailleurs, entre 2019 et 2021, 52 DICRIM ont été publiés ou mis à jour au niveau régional avec la répartition suivante :

- 4 dans les Alpes-de-Haute-Provence,
- 1 dans les Hautes-Alpes,
- 17 dans les Alpes-Maritimes,
- 10 dans les Bouches-du-Rhône,
- 17 dans le Var,
- 3 dans le Vaucluse.

Ainsi, le taux de couverture au niveau de la région PACA est, au 01/01/2022, de 68 %, avec 648 communes disposant d'un DICRIM sur 946 communes de la région.

64 PCS ont été publiés ou mis à jour au niveau régional avec la répartition suivante ;

- 4 dans les Alpes-de-Haute-Provence,
- 0 dans les Hautes-Alpes,

- 27 dans les Alpes-Maritimes,
- 2 dans les Bouches-du-Rhône,
- 19 dans le Var,
- 12 dans le Vaucluse.

Le taux de couverture au niveau de la région PACA est, au 01/01/2022, de 71 %, avec 672 communes disposant d'un PCS sur 946 communes de la région.

Courant 2020, le travail de vérification des données concernant les PPRN dans l'application Gaspar a été réalisé dans tous les départements de la région PACA et a conduit à une actualisation des données affichées au niveau de Géorisques et de l'IAL numérique dans les délais impartis par la DGPR.

Dans le cadre de la mise à jour nationale de Géorisques, de l'application Gaspar et du Geoportail de l'urbanisme, les services déconcentrés (DREAL et DDTM) se sont fortement investis pour mettre à jour et fiabiliser les données de la région (le taux d'erreur constaté entre l'application GASPAR et le GPU est passé de 50 % à 5 % après le travail de vérification réalisé par les DDT(M)). De la même manière, l'investissement a contribué à l'évolution de l'outil « Moi citoyen » en « Mes risques » sur ORRM en vue d'être complémentaire à l'outil « connaître les risques près de chez soi » accessible via Géorisques et de permettre un affichage des démarches partenariales locales.

Animation

Les instances d'animation se sont réunies de façon fidèle aux plannings annuels projetés, avec deux clubs risques par an et une mobilisation des clubs métier au gré des actualités et des besoins. Soit au total : 6 GT RDI, 3 clubs PAPI, 5 GT PPRi, 3 GT IF (dont interrégional), 2 GT montagne interrégionaux, 1 GT mouvements de terrain et 1 GT séisme.

Malgré les périodes de confinement, l'animation est parvenue à perdurer par le biais des outils de visioconférences. Ceux-ci ont permis de simplifier de nombreux échanges, mais le retour en présentiel, permet de fluidifier les rencontres et a été bien accueilli.

3. Démarches partenariales pour la prévention

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Chaque département de la région PACA a organisé au moins une commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) permettant d'informer et de sensibiliser, notamment les élus d'un territoire, aux différents outils existants pour la prévention des risques.

Les DDT(M) se sont impliquées au côté de la DREAL PACA et de la DREAL du Bassin Rhône Méditerranée dans le cadre du second cycle de la Directive Inondation (DI) pendant toute la durée de la stratégie.

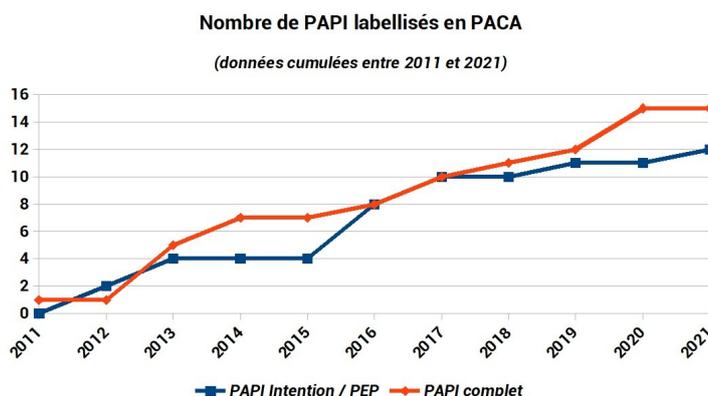
La région PACA est dotée d'un nombre important de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). Les 21 programmes contractualisés en cours de réalisation représentent un investissement de plus de 172 millions d'euros par l'État depuis 2013. La période 2019 – 2021 a permis l'émergence et la labellisation de 6 nouveaux PAPI : PAPI Intention Durance, PAPI complet Golfe de Saint-Tropez, PAPI complet Gapeau, PAPI complet Cannes Pays de Lérins, PAPI complet Huveaune Aygaldes et PEP Siagne.

La période a, par ailleurs, été fortement marquée par la montée en puissance des demandes d'avenant nécessitant un fort accompagnement de la DREAL et des DDT(M) concernées. 9 avenants ont été validés entre 2019 et 2021.

De nouveaux PAPI sont aujourd'hui encore en émergence, et notamment le PAPI Var 3, couvrant l'ensemble du Bassin Versant du Var, incluant la Vesubie et la Tinée, territoire de la tempête Alex.

Le cahier des charges PAPI 3 a été mis à jour en 2021 par la DGPR. Les modifications qu'il apporte ont été présentées en club risques et en club PAPI. Les référents État, qui doivent être désignés pour toutes les démarches en cours et à venir, ont été identifiées dans les départements 06, 13, 83 et 84.

Le graphe ci-dessous représente le nombre de PAPI labellisés depuis 2011. Tous les PAPI labellisés y apparaissent, y compris les PAPI aujourd'hui achevés.



Stratégies territoriales de prévention des risques en montagne (STEPRIM)

Le nouveau cahier des charges STEPRIM a été publié en mars 2019. Grâce à une forte impulsion de la DDT05, une forte mobilisation des collectivités autour de l'outil a émergé. Ainsi quatre dossiers STEPRIM d'intention ont été labellisés dans un objectif de développement d'une gestion intégrée des risques par les collectivités territoriales. D'autres territoires ont manifesté leur intérêt et travaillent à l'émergence de STEPRIM.

STePRiM	Date labellisation	Coût opération	Financement Maître d'Ouvrage	Financement Etat	NB Actions	Fin démarche
STePRiM Serre-Ponçon Val d'Avance	16/06/2020	275 700 €	154 800 €	120 900 €	20	15/06/2023
STePRiM CLEDA	17/06/2020	440 000 €	241 500 €	198 500 €	8	16/06/2023
STePRiM Briançonnais	12/11/2020	799 500 €	462 900 €	336 600 €	25	11/11/2023
STePRiM Serre-Ponçon	17/12/2020	610 240 €	330 290 €	279 950 €	18	16/12/2023
Total		2 125 440 €	1 189 490 €	935 950 €	71	

Ces quatre dossiers sont les premiers à l'échelle nationale à être labellisés sous le cahier des charges en vigueur. Leur labellisation a soulevé de nombreuses interrogations tant sur les attentes du cahier des charges que sur les modalités de labellisation. La DREAL et la DDT05 se sont investies auprès de la DGPR dans un cadre de retour d'expérience pour faire évoluer les pratiques, dont les résultats ne sont pas encore publiés.

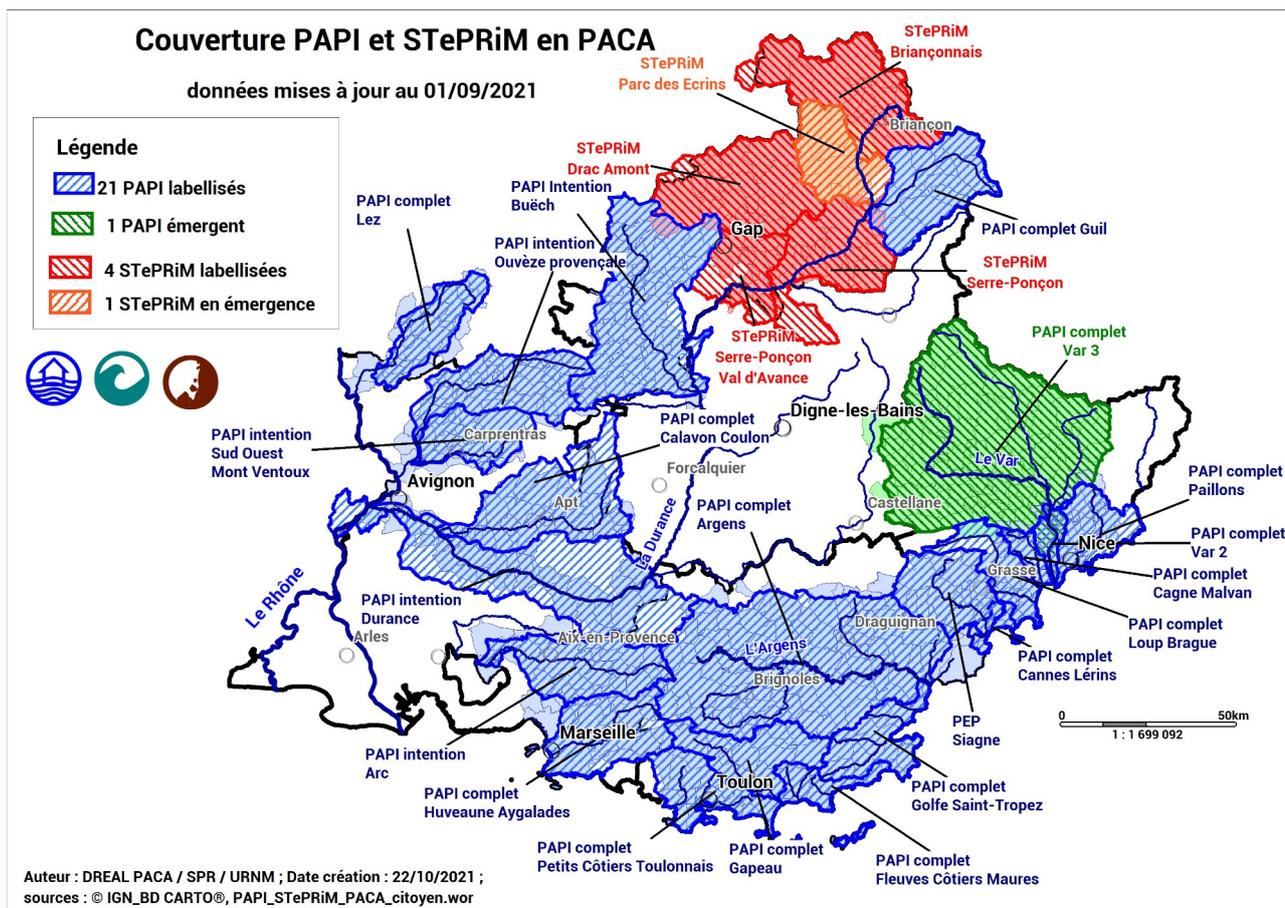
A l'issue des labellisations, un travail collectif a été initié entre la DDT05, la DREAL, le RTM et l'INRAE pour élaborer un outil d'aide à la décision qui pourra être utilisé par les porteurs de STEPRIM d'intention labellisés du territoire, afin d'élaborer leur programme de STEPRIM « complet » incluant les travaux d'intervention opérationnelle.

Cet outil appelé "CombiRisk" répond à deux objectifs principaux et fonctionne à deux échelles complémentaires :

- visualisation des différents risques présents sur un **bassin de risques** (ex : périmètre d'une communauté de communes),
- évaluation, a priori, de la pertinence (notamment économique) des actions envisagées sur un **secteur** (ex : village) pour alimenter la construction d'un programme d'actions priorisé à l'échelle du bassin de risques.

Cet outil est en phase d'achèvement, dans un objectif d'usage dans les Hautes-Alpes, voire les Alpes-de-Haute-Provence ou les Alpes-Maritimes, si des démarches venaient à s'initier.

Carte de synthèse des démarches partenariales



4. Intégration des risques dans l'aménagement

Le PPRN est le principal outil de prévention des risques dans l'aménagement du territoire. Les services des DDT(M) ont été fortement mobilisés sur ce sujet sur la période 2019 – 2021. Durant cette période, 19 PPRN ont été approuvés et 14 ont été prescrits, ce qui porte à 408 le nombre de PPRN en vigueur en PACA (dont 18 en cours de révision) et 55 PPRN prescrits. 518 communes sont concernées par au moins un PPRN et près de 4,5M de personnes vivent dans une commune concernée par au moins un PPRN.

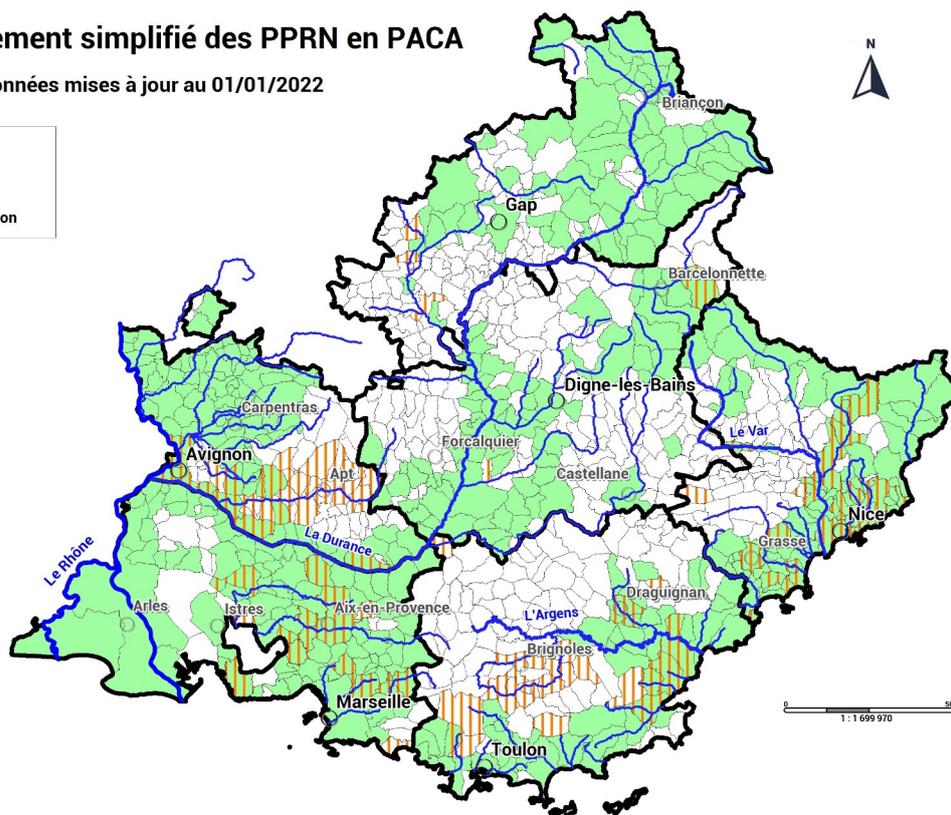
Il est à souligner la forte implication de chaque DDT(M) dans l'élaboration d'une programmation annuelle des PPRN à réaliser et à la communication sur cette programmation lors des CDRNM. Cette programmation s'est appuyée sur les besoins et attentes locales, des critères nationaux et régionaux, mais également sur les retours d'expérience d'événements majeurs, tels que les inondations de fin 2019 dans le 83 et 06 et la tempête Alex en 2020 dans le 06.

État d'avancement des procédures au 31 décembre 2021

Etat d'avancement simplifié des PPRN en PACA

données mises à jour au 01/01/2022

Légende	
■	415 PPRN en vigueur
▨	78 PPRN en cours d'élaboration



=> PPRN en vigueur : 398 approuvés dont 16 en révision prescrite et 17 anticipés ;
=> PPRN en cours d'élaboration : 55 PPRN prescrits et 16 approuvés en cours de révision

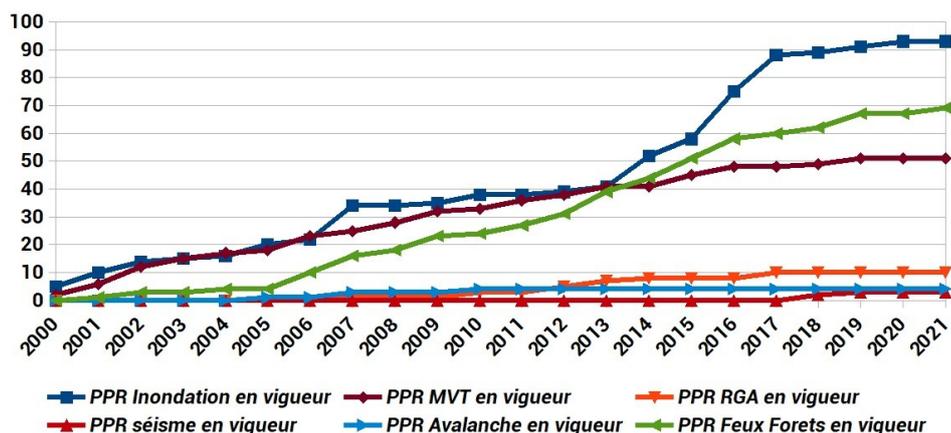
Auteur : DREAL PACA / SPR / URNM ; Date création : 06/01/2022 ;
sources : © IGN_BD CARTO®, AVA_PPRN_PACA_citoyen.wor

Nombre de communes couvertes par un PPRN

Département	communes concernées plusieurs PPRN	communes concernées par 1 seul PPRN	Communes concernées PPRN
04 - Alpes-H ^{ie} -P ^{ce}		75	75
05 - Hautes-Alpes	3	55	58
06 - Alpes-Marit.	60	39	99
13- Bouches-du-R.	52	49	101
83- Var	19	48	67
84- Vaucluse	24	94	118
Total PACA	158	360	518

Évolution régionale du cumul des PPRN par type d'aléas

au 01/09/2021



De 2019 à 2021 :

- 13 PPRN traitant de l'aléa inondation ont été approuvés dont 3 sont en cours de révision et 6 PPRi prescrits. Ainsi, 209 communes sont dotées d'au moins un PPRi opposable.
- 4 PPR traitant de l'aléa feux de forêt ont été approuvés dont 3 sont en cours de révision et 17 PPR prescrits. Ainsi, 83 communes sont dotées d'au moins un PPRi opposable.
- 8 PPR multirisques de montagne ont été approuvés ou modifiés au niveau de leur règlement et 1 PPR Montagne approuvé en révision prescrite. Ainsi au 31 décembre 2021, 130 communes disposent d'un PPR multirisques de montagne approuvé et 6 PPR de ce type sont en cours d'élaboration au niveau de 6 communes. Ces PPR en montagne traduisent l'approche multirisques spécifique à ces territoires et intègrent généralement les aléas inondation, mouvements de terrain et avalanche.

Des travaux relatifs à la méthodologie des PPRn ont été menés en PACA, et notamment :

- Une méthode d'application régionale du décret PPRi de 2019 pour homogénéiser la caractérisation des aléas a été construite et validée en CODER. Cette méthode sera suivie d'un travail sur les règlements des PPRi.
- Une méthode de caractérisation de l'occurrence de feu est en cours de discussion dans l'objectif de consolider une définition de l'aléa. Ce travail aboutira en 2022.

Des guides nationaux crues torrentielles et méthodologie ruissellement sont en attentes et mériteront une relecture attentive des services déconcentrés en PACA.

La feuille de route des services déconcentrés demande une couverture en PPRi de 100 % des communes à risques des TRI. Au 31/12/21, sur les 156 communes présentes dans les TRI, 24 d'entre elles ne sont pas couvertes par un PPRi. Parmi elles, seules 13 sont considérées comme « à risques » et méritent d'être couvertes par un PPRi.

La prescription de travaux de réduction de la vulnérabilité au sein des PPRn est grandissante et encouragée par les services de l'État à tous les échelons. Le bénéfice de la réduction de la vulnérabilité est entendu par les acteurs locaux, l'enjeu porte aujourd'hui sur la réalisation concrète des travaux. Aussi, les mesures de réduction de la vulnérabilité ont tendance à concerner majoritairement les biens exposés aux inondations uniquement.

5. Contrôle des OH & compétence GEMAPI

Le contrôle des ouvrages hydrauliques

Le plan de contrôle pluri-annuel des ouvrages hydrauliques a été mis en œuvre, dans un contexte de changements de personnel nombreux au sein du Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques (SCSOH) et de vacances de postes.

- 100 contrôles ont été effectués en 2019 dont le 1^{er} contrôle d'un système d'endiguement ;
- 124 contrôles ont été effectués en 2020 ;
- 100 contrôles ont été effectués en 2021.

Le confinement de 2020 a eu peu d'impact sur le plan de contrôle. Les contrôles se sont poursuivis, les contrôles sur site étant le cas échéant remplacés par des contrôles sur pièces, en présence des exploitants (audio ou visio-conférence). Les pathologies des ouvrages hydrauliques ont généralement des cinétiques lentes. Elles sont mises en évidence par l'analyse des données de surveillance et d'auscultation réalisée par les exploitants dans les documents réglementaires. Le contrôle sur pièces est donc particulièrement adapté à ce type d'ouvrages.

Sur les barrages de classe A et B, la bonne prise en compte des nouvelles exigences de sécurité induites par l'arrêté ministériel du 06 août 2018 a été systématiquement contrôlée, dans l'optique de production des nouvelles études de dangers. Plusieurs barrages de classe C, présentant des insuffisances de sécurité ont fait l'objet de prescriptions de diagnostics des garanties de sûreté, qui pourront conduire à des travaux de réhabilitation ou, le cas échéant au déclassement du barrage si l'exploitant n'est pas en mesure de respecter les exigences réglementaires de sécurité.

Les premiers systèmes d'endiguement autorisés depuis plus d'un an ont fait l'objet d'un 1^{er} contrôle visant à contrôler l'organisation mise en place par les autorités gémapiennes pour entretenir et surveiller leurs ouvrages.

Les suites de la tempête Alex ont conduit à des contrôles opportunistes sur les ouvrages ayant subi des désordres et à l'analyse de plusieurs événements importants pour la sûreté hydraulique.

Les travaux sur les ouvrages hydrauliques

Les travaux/modifications sur les ouvrages hydrauliques (classés au titre du code de l'environnement ou au titre du code de l'énergie) qui ont un impact potentiel sur la sûreté de l'ouvrage, font l'objet d'une contribution du SCSOH, visant à s'assurer de la bonne maîtrise des risques pendant et après les travaux, et du respect de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques. Dans ce cadre :

- 87 contributions « sûreté » au titre du code de l'environnement et 64 au titre du code de l'énergie, ont été émises en 2019 ;
- 85 contributions « sûreté » au titre du code de l'environnement et 63 au titre du code de l'énergie, ont été émises en 2020 ;
- 64 contributions « sûreté » au titre du code de l'environnement et 44 au titre du code de l'énergie, ont été émises au 1^{er} novembre 2021.

En 2020, de nouvelles règles d'instruction pour les barrages relevant du code de l'énergie ont clarifié la nécessité d'obtention d'une autorisation pour les travaux ayant un impact sur la géométrie, la fonctionnalité ou la sûreté des barrages, générant ainsi un nombre inhabituel de dossiers à examiner, afin de déterminer si une contribution sûreté était nécessaire.

La mise en œuvre de la GEMAPI

Dans le contexte de la prise de compétence GEMAPI par les collectivités depuis le 01/01/2018, la mise en place des systèmes d'endiguement constitue un enjeu majeur pour la prévention contre les inondations. Dans ce cadre, le SCSOH a intensifié ses actions pédagogiques et informatives vis-à-vis des gémapiens. Ainsi,

- 7 réunions « GEMAPI » ont été organisées en 2019 ;
- 18 réunions « GEMAPI » ont été organisées en 2020 ;
- 29 réunions « GEMAPI » ont été organisées en 2021.

Le SCSOH a par ailleurs poursuivi son appui aux services police de l'eau lors de clubs techniques dédiés aux systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques ou à la GEMAPI, ainsi que lors d'échanges spécifiques sur des dossiers particuliers.

6. Sensibilisation, préparation à la crise et retour d'expérience

Sensibilisation

Les deux campagnes nationales concernent directement la région et ont chaque année été relayées au niveau local :

- la campagne annuelle interministérielle relative aux pluies méditerranéennes intenses avec l'identification des huit bons comportements à adopter en cas de crise : diffusion entre septembre et décembre ;
- la campagne annuelle interministérielle relative aux feux de forêts valorisant le fait qu'un incendie sur deux est la conséquence d'une imprudence : diffusion entre juin et septembre.

Diverses journées de sensibilisation sont déployées dans les départements, telles que la journée départementale des risques majeurs dans les Alpes Maritimes ou la journée de sensibilisation des scolaires dans le cadre du lancement de la campagne « pluies méditerranéennes intenses » dans le Vaucluse.

Crise

La région PACA a été touchée, pendant la période de la stratégie, par des événements majeurs, et notamment les inondations de novembre et décembre 2019 et la tempête Alex en octobre 2020. Leur fréquence et leur ampleur témoignent de l'importance de la préparation à la gestion de crise.

La DREAL est impliquée auprès du SCHAPI dans le cadre de l'animation nationale et le SCOH participe au groupe de travail relatif aux ouvrages et RDI.

Une animation régionale des RDI est mise en place par la DREAL, avec un copilotage à développer avec les SPC, selon les orientations suivantes :

- Travail sur les outils et mises en partage : renforcement des liens DDT(M) / SPC, suivi et encouragement au déploiement des ZIP, progression collective du contenu des « mallettes » d'astreinte, etc.
- Cas pratique, expérience de gestion de crise.

L'accent est mis sur le retour d'expérience, avec une volonté de partage entre RDI des expériences et des bonnes pratiques, à l'issue de chaque événement majeur ou même d'exercice. Des retours d'expériences sont également déployés auprès des porteurs de PAPI.

Des retours d'expérience ont été déployés dans le Var et les Alpes-Maritimes à l'issue des inondations de fin 2019.

La DDTM 06 a été considérablement sollicitée suite à la tempête Alex qui a frappé le département le 02 octobre 2020. Cet événement, d'ampleur exceptionnelle, a impacté trois vallées du département : la basse Tinée, la Vésubie ainsi que la Roya. Le bilan est lourd : 9 personnes décédées et 9 disparues, environ 450 bâtiments sinistrés et des dégâts sur les infrastructures s'évaluant aux alentours du milliard d'euros. Au lendemain des crues, la DDTM 06 a lancé la démarche de retour d'expérience afin de caractériser l'évènement et également de tirer des conclusions quant à l'aménagement du territoire et la prévention des risques. Un porter à connaissance a rapidement été déployé, en anticipation de la révision ou élaboration de PPR. Une stratégie de délocalisation a été validée et mise en œuvre, avec 24 habitations déjà acquises en 2021.

Hydrométrie

Les actions mises en œuvre par la DREAL PACA (pôle hydrométrie) pour ce qui concerne la fiabilisation du réseau hydrométrique (double capteurs et double vecteurs de communication pour les stations situées sur les tronçons réglementaires de vigilance) la maintenance et le suivi assurés au quotidien ont permis au Service de Prévision des Crues de s'appuyer sur un réseau le plus fiable et opérationnel possible pendant les crises de 2019 et 2020.

A chaque fois que le réseau a subi des dommages, la DREAL PACA (pôle Hydrométrie) s'est attachée à le remettre en état de marche le plus rapidement possible afin qu'il soit de nouveau opérationnel en cas d'une éventuelle crise rapprochée (cas entre les événements de novembre et décembre 2019).

Enfin, la DREAL PACA (pôle hydrométrie), a également accompagné, dans le cadre des PAPI notamment, les principaux partenaires qui souhaitent mettre en place leur propre réseau de mesure et de suivi de cours d'eau en complément du réseau État, dans un objectif de production de données de qualité.

III/ Actions emblématiques par aléa

1. Séisme



➤ **Macrozonage régional et priorisation des territoires – DREAL**

L'exploitation du macrozonage régional sismique, croisé avec la classification nationale et la dynamique des sols et de l'urbanisation a permis d'identifier les territoires prioritaires d'intervention suivants :

- Pays d'Aix,
- le long de la Durance de Sisteron à Salon,
- la côte d'Azur.

Une priorisation devra être établie pour graduer les objectifs à atteindre entre la communication sur les constructions, la gestion de crise et l'établissement d'un PPRs

➤ **Approbation du PPR sismique de Nice – DDTM06**

La commune de Nice est exposée à un aléa sismique de niveau 4. Par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2017, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de séisme a été prescrit sur la commune de Nice. Afin de protéger les personnes et réduire les dommages des bâtiments, l'objectif de cette procédure est essentiellement d'adapter les règles de construction en fonction du territoire, afin de réduire les dommages provoqués par un séisme.

Le microzonage, cartographie des effets de site locaux, a été réalisé en lien avec le CEREMA.

Le premier PPR sismique avec microzonage sur le département des Alpes-Maritimes a été approuvé le 27 janvier 2019.

L'amélioration de la connaissance du risque sismique est l'un des axes du plan d'actions départemental sismique, et ce PPRS y contribue. Cette approbation a également permis de sensibiliser les acteurs du territoire, notamment les acteurs de la construction.

Un PPR sismique a été lancé en lien avec le BRGM et le CEREMA sur la commune de Saint-Laurent-du-Var avec une prescription en date du 08 septembre 2020. Un PPR sismique doit aussi voir le jour sur la commune de Menton.

2. Feux de forêt



➤ **Feuille de route priorisée des PPRif – DDTM13**

Après l'approbation de 9 PPRif dont celui de Marseille qui constituait la première priorisation des communes au regard du risque incendie de forêt, la DDTM a proposé au préfet et à la CDRNM13 une nouvelle feuille de route pour l'élaboration de 15 PPRif supplémentaires. Ce travail s'est fait en parallèle de la révision du PDPFCI si bien qu'il a pu y être intégré. Sur le plan de la méthode, la priorisation des communes pour l'élaboration d'un PPRif a été faite en trois temps:

- étape 1/ analyse statistique sur la base d'une analyse du nombre de bâtiments construits dans le périmètre des massifs et espaces (massif + 200 mètres) exposés aux incendies de forêt ;
- étape 2/ analyse des PLU en vigueur et de leur prise en compte ou non du risque incendie ;
- étape 3/ analyse qualitative à dire d'expert avec le SDIS.

Cette priorisation a permis d'établir que :

- la première feuille de route avait permis de traiter 30% des enjeux du département,
- la seconde feuille de route permis de couvrir 20% supplémentaires des enjeux exposés, d'atteindre ainsi une couverture PPRif sur la moitié des enjeux du département.

➤ **Défense en première instance des contentieux administratif PPRif – DDTM13**

Suite à leur approbation en 2018, puis à l'introduction de nombreux recours gracieux traités en 2018 et 2019, 3 PPRIF ont fait l'objet de requêtes en annulation introduites auprès du Tribunal Administratif. Au total, ce sont 22 dossiers principaux qui ont été traités par la DDTM13, dont 16 pour le seul PPRIF de Marseille, ainsi que 9 requêtes en intervention volontaire jointes à l'une des 16 requêtes contre le PPRIF de Marseille et de nombreuses répliques. Pour l'ensemble de ces dossiers, ce sont 38 mémoires en réponse qui ont été déposés par la DDTM 13, dont 31 pour Marseille.

Une organisation inédite a dû être mise en place pour faire face à la charge de travail : pour la défense du PPRIF de Marseille, un avocat a été recruté pour produire la partie juridique des mémoires et gérer toute la partie administrative du contentieux ; un appui interne au Pôle Risques a permis de traiter en régie 5 des 6 autres dossiers, le dernier étant pris en charge par le Pôle Juridique, selon l'organisation antérieure de la DDTM pour le traitement des contentieux. Par ailleurs, la production des éléments techniques a été menée en régie pour un seul des trois PPRIF, les deux autres ayant bénéficié de l'appui d'un bureau d'études techniques recruté. Ce travail colossal, qui a mobilisé au total 7 personnes au sein de la DDTM13, a abouti au rejet en première instance de toutes les requêtes en annulation.

➤ **Qualification de l'aléa feu de forêt - DDTM83**

La DDTM 83 s'est investie depuis 2019 dans six marchés d'études dont l'objectif est de qualifier l'aléa feux de forêts sur le département du Var, en vue de la diffusion de PAC feux de forêts, de l'approbation de nouveaux PPRIF et d'avis sur projets et documents d'urbanisme.

En 2020, la rédaction de 5 nouveaux PAC sur la base du projet de règlement du PPRIF du Beausset a été engagée.

En 2021 :

- 40 cartes d'aléa ont été réalisées ;
- 2 PAC ont été notifiés par le préfet aux communes de Signes et du Beausset ;
- 4 PPRIF définitifs ont été lancés (élaboration en cours) sur les communes de La Londe-les-Maures ; Sainte-Maxime, Roquebrune-sur-Argens et le Castellet ;
- 5 nouveaux marchés d'études ont été attribués pour la réalisation des cartes d'aléa sur le reste du territoire du Var. Ceci devrait permettre d'améliorer la connaissance de l'aléa incendie de forêt et d'atteindre une couverture cartographique de la totalité du département Var.

➤ **Projet Stop au Feu – Union APARE-CME (CPIE des Pays de Vaucluse) & DDT 84**

Un travail de sensibilisation aux risques incendies de forêt est mené entre 2020 et 2021 par l'Union APARE-CME et le service feux de forêt de la DDT 84. La DREAL PACA a financé cette action au titre du FPRNM.

Le CPIE des Pays de Vaucluse a proposé un projet visant à favoriser la culture du risque feu de forêt par l'Information, la sensibilisation, l'éducation et la formation de tous les publics du territoire vauclusien.

Ce projet a été mené en cohérence avec les politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales.

La proposition retenue consiste en un dispositif de sensibilisation destiné à la population présente sur les secteurs impactés afin de mieux connaître le risque feu de forêt, ses causes, sa propagation et ses règles de sécurité.

Deux objectifs ont été développés via deux expositions pédagogiques :

- La mise en exergue des bons comportements pour mieux appréhender le risque feux de forêt ;
- L'information et la compréhension des règles et des obligations de débroussaillage.

Ces expositions se veulent donc itinérantes sur toute la période estivale. Elles ont été fabriquées de manière à se démonter et se transporter facilement

3. Mouvements de terrains et risques miniers



3.1. Mouvements de terrains

➤ Comité de suivi de la falaise des Pénitents des Mées – DDT04

Les Pénitents des Mées sont des rochers étroits qui se dressent sur plus de 100 mètres de haut sur la commune de Les Mées dans les Alpes-de-Haut-Provence. Ces rochers sont dus à l'érosion au sein d'une formation de poudingue ayant donné à la falaise des formes coniques. Le 2 décembre 2019, un effondrement massif d'un des « Pénitents » a eu lieu. Une masse d'environ 3 000 m³ surplombant le village de Les Mées s'est effondrée à la suite des conditions météorologiques très défavorables des jours précédents (pluies intenses). L'incident est survenu en fin d'après-midi et a provoqué de nombreux dégâts au sein d'habitations mais sans victime. À la suite de cet événement, un comité de suivi du massif des Pénitents a été créé par la préfecture et au sein duquel un collège d'expert technique a été nommé. Ce dernier est composé du service RTM des Alpes du Sud, du CEREMA et du BRGM. L'animation est assurée par le pôle risques de la DDT 04. Le collège d'expert a pour mission d'éclairer l'État sur le comportement géologique du massif des Pénitents des Mées, de déterminer les causes des instabilités, de préciser les conséquences d'un effondrement (pour la future révision du PPRn), et, le cas échéant, de proposer des orientations pour le suivi et la surveillance des phénomènes dans l'objectif d'assurer la sécurité des citoyens. La mission a débuté par l'acquisition de données aériennes de la falaise par l'intermédiaire des survols de drone (réalisés par la société L'AVION JAUNE). Ces données permettent de réaliser un modèle 3D haute définition de la falaise avec une résolution de 1 cm.

➤ Mise en sécurité et réparation de paroi rocheuse – DDT04

La DDT04 a assuré le financement et le suivi de travaux de mise en sécurité et réparation de la paroi rocheuse ainsi que du mur de la place de la Fondue sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie. Cette opération a consisté à engager la réparation et le confortement de la falaise et du mur. L'État finance cette opération à hauteur de 202 235 € au titre du FPRNM.

Les objectifs poursuivis visent à limiter le risque de chutes de blocs au niveau de la place de la Fondue et les dégâts que celles-ci pourraient causer sur les 3 maisons situées en dessous ainsi que la résidence hôtelière composée de 4 appartements et le restaurant à proximité. Les enjeux humains sont importants ainsi que l'impact économique, la commune de Moustiers-Sainte-Marie étant très touristique.

Des liens ont été relevés entre la fracture et les mouvements de la paroi rocheuse qui porte le mur grâce au rapport géotechnique. Le traitement de la paroi du tuf, sur laquelle le mur repose, permettra de stopper l'évolution des pathologies sur le mur. Le renforcement et la reprise de la paroi doit permettre de stopper le risque de rupture et le glissement qui s'est enclenché.

➤ Définition d'une stratégie vis-à-vis du glissement de terrain de la Belotte à Embrun– DDT 05

Avec l'appui technique RTM et DREAL, la DDT05 a assuré une prestation d'assistance de la commune pour définir la stratégie à conduite vis-à-vis des biens impactés puis accompagnement de la collectivité pour les subventions FPRNM en particulier pour l'acquisition des biens sinistrés. En 2021, deux opérations d'acquisitions de propriétés sinistrées à plus de 50 % ont été engagées : les opérations de démolition devraient être effectuées en 2022 (année pendant laquelle une 3^e acquisition est également prévue).

➤ Suivi du glissement du pas de l'Ours– DDT 05

Les opérations menées afin de conforter la stabilité ont été accompagnées à hauteur de 91588 € par l'État, dont 71 146 € de fonds Barnier.

- La DDTM 83 suit plusieurs opérations de mouvements de terrain et notamment Massacan sur la commune de La Garde, Le Pin de Galle sur la commune de le Pradet et Bargemon (démolition de biens acquis et accompagnement d'une étude d'ensemble sous MOE BRGM sur les phénomènes liés à la présence de gypse dans la commune).

3.2. Risque minier

- Les aléas miniers résiduels ayant trait aux mouvements de terrain (effondrements généralisés ou localisés, affaissements progressifs ou cassants, tassements, mouvements de pente, éboulements,...) font l'objet d'un programme national d'études réalisées par l'expert public Géodéris. Sur la période 2019-2021, huit communes ont fait l'objet d'un porté à connaissance (PAC) minier sur la région :
 - le PAC minier concernant l'ancienne exploitation de bauxite des Baux à Maussane a été réalisé et concerne 6 communes.
 - Une mise à jour du PAC concernant les Mines de lignite sur la commune de Saint Zacharie (concession de Saint-Victor) a été réalisée.
 - Une mise à jour du PAC concernant la Concession polymétallique de la Mole, Faucon l'Argentière a été réalisée et concerne la commune de Cogolin.
- Des PPRM ont par ailleurs été engagés sur 8 communes des Bouches-du-Rhône :
 - 4 PPRM ont été prescrits le 07/10/2019 pour les communes de : FUVEAU - CADOLIVE - PEYPIN - SAINT SAVOURNIN. L'enquête publique s'est tenue fin 2021.
 - 4 autres PPRM ont été prescrits le 22/07/2020 pour les communes de : GREASQUE – BOUILLADISSE - MIMET – GARDANNE. Ils étaient à fin 2021 en phase d'association/concertation.

Parmi les désordres constatés de 2019 à 2021, on peut noter les évènements suivants :

- Un effondrement localisé de 8 - 10 m de profondeur s'est produit début janvier 2020 à Gardanne (13) au passage d'un cheval et de son cavalier dans un secteur de l'ancienne exploitation de la mine de Gardanne où l'aléa effondrement localisé avait été cartographié, porté à connaissance et où un PPRM a été prescrit.

Dans son rapport d'étude Géodéris conclut que le phénomène à l'origine du désordre est un effondrement localisé (ou fontis) lié à la remontée d'une cloche de fontis consécutive à la rupture du toit et du recouvrement au-droit d'une cavité souterraine. Les cavités observées sont d'origine anthropique (non naturelle) et ont été creusées dans les calcaires du Fuvélien. Aucune exploitation ni de présence de couche de lignite n'est répertoriée dans l'environnement immédiat de l'effondrement. Ainsi, aucun élément disponible ne permet de retenir une origine minière pour ce désordre. L'hypothèse la plus vraisemblable sur l'origine des travaux souterrains est celle d'une ancienne carrière de pierre à ciment.
- Un autre effondrement s'est produit en février 2020 à l'occasion du chantier d'une tranchée destinée à recevoir une canalisation d'eau brute à la Bouilladisse (13). Les travaux ont débouché dans le toit d'une cavité souterraine d'anciens travaux miniers (évent d'aération d'une ancienne galerie). En accord avec la DREAL, l'entreprise de travaux a mis en place un bouchon béton (après terrassements et mise en place d'un coffrage perdu) permettant ainsi de s'affranchir du risque corporel liée à une chute, de poursuivre le chantier de pose de la canalisation, et de garantir la fonction de drainage et l'émergence des eaux d'infiltration assurée par la galerie minière.
- Une reprise d'échauffement sur le teruil du Défens sur la commune de Meyreuil (13) a conduit en septembre 2020 la commune à intervenir en urgence pour étouffer une zone particulièrement chaude (températures au sol dépassant localement 200°C). Un renforcement des mesures thermographiques a été opéré par le DPSM (Département Prévention et sécurité Minière du BRGM).
- Par ailleurs, le DPSM a poursuivi entre 2019 et 2021 sa mission pour le compte de l'État de surveillance et de gestion de 17 installations hydrauliques de sécurité, et de 23 installations et équipements de surveillance et de prévention des risques miniers sur la région telles que définies par arrêté ministériel (fixant la liste des installations gérées par le BRGM au titre des 9 et 10 de l'article 1er du décret no 59-1205 du 23 octobre 1959 modifié). Aucune évolution significative portant à conséquence n'a été récemment constatée pour les surveillances exercées en PACA.

4. Inondation



➤ REX des événements majeurs – DDTM 06 et 83 notamment

Les fortes inondations observées fin 2019 ont fait l'objet d'un important retour d'expérience réalisé selon la méthodologie établie par l'inspection générale dans le Var. Un large panel d'acteurs a été associé à la démarche qui a démarré par la réunion d'un comité technique grandement ouvert (collectivités, EPTB, porteurs de PAPI, assurances, gestionnaires de réseaux, chambres consulaires etc.). Les contributions réunies et mises en forme par le CEREMA ont été regroupées dans un rapport qui a été diffusé à l'ensemble des acteurs. Ce RETEX a été présenté en CDRNM.

La DDTM du Var a reçu à l'automne 2020 une mission d'inspection en charge de faire des propositions pour une politique d'adaptation des territoires aux crues fréquentes. Les services de la DDTM et notamment le pôle risque et le service de l'eau et de la biodiversité ont largement contribué à l'organisation et à la production de données dans le cadre de ce travail. Les secteurs de Hyères sur le Gapeau et de Roquebrune-sur-Argens et Fréjus sur le fleuve Argens ont particulièrement été étudiés.

Dans les Alpes-Maritimes, le retour d'expérience suite aux crues de la fin d'année 2019 a été **signé [compléments DDTM 06?]** par le préfet des Alpes-Maritimes en septembre 2020. Il permet, par une analyse de l'évènement, de mettre en place une stratégie de prévention sur le territoire ainsi que de faire le bilan de la gestion de crise lors des intempéries.

La DDTM06 a été fortement mobilisée et continue de l'être sur les suites de la tempête Alex survenue dans la nuit du 03 au 04 octobre 2020. L'intervention se fait à plusieurs niveaux, afin de couvrir l'ensemble des champs de la prévention :

- Délocalisation : **480 biens** méritent d'être délocalisés, car sinistrés ou exposés. Un arbre de décision a été construit avec l'aide de la DREAL et la validation de la DGPR. Une convention inédite est signée avec l'EPF, rendu éligible au FPRNM depuis 2021, de façon à ce qu'il réalise lui-même la moitié des acquisitions projetées, en partenariat étroit avec la DDTM, la DREAL et la DDFIP. Un système d'avance est mis en place de façon à fluidifier et accélérer les acquisitions.
- Démarche partenariale : le projet de PAPI Var 3, initié avant le passage de la tempête, couvre l'ensemble du Bassin Versant du Var. Il intégrera des actions d'études sur les territoires de la Vesubie et la Tinée, touchés par Alex, qui pourront être autorisées par le Préfet dès réception du PAPI complet et sans attendre sa labellisation (dans l'état d'esprit d'un PEP). Attendu depuis mai 2021, le dossier de PAPI devrait être déposé aux services de l'État début 2022.
- Urbanisme : la DDTM a déployé dès le début d'année 2021 un Porter à Connaissance à l'ensemble des communes ayant été touchées par la tempête Alex. La révision des PPRi ou leur élaboration débutera en 2022.
- Déploiement de la mesure exceptionnelle MIRAPI : La loi de finances 2021 a ouvert un nouveau dispositif appelé Mieux reconstruire après les inondations. Il est déployé dans les Alpes-Maritimes. Au sein des communes désignées par l'expérimentation, des travaux de réduction de la vulnérabilité, étendue à l'aléa torrentiel, pourront être déployés avec un financement FPRNM majeur.

Les DDTM 06 et 83, après chaque événement majeur, ont été lourdement mobilisées dans l'instruction des demandes relatives à la dotation de solidarité, pour le compte des préfetures en lien avec le CGEDD. Cette implication majeure mobilise la majorité des équipes et impacte massivement l'activité des services.

Face à la fréquence des événements et de façon à fluidifier les retours d'expérience, la DREAL, avec l'avis favorable de l'ensemble des DDTM, a mis en place un marché régional de relevés de laisses de crue notifié en fin d'année 2021. Sous pilotage administratif de la DREAL, ce marché permettra à chaque RDI de conduire des actions de relevé de laisses de crue en s'appuyant sur des équipes de prestataires qualifiés.

➤ Réduction de la vulnérabilité, exemple de la DDTM 13

Le recours aux mesures de la réduction de la vulnérabilité a été porté par les DDTM 06, 13 et 83, dans le cadre des prescriptions des PPRn et de l'application des mesures RV PAPI. L'exemple ci-dessous concerne

une action de réduction de la vulnérabilité de la Gardanne à Marseille qui a mobilisé la plus forte enveloppe, à l'échelle nationale, pour une opération de cette mesure :

Suite à l'approbation du PPRi Huveaune de Marseille en février 2017, le bailleur social HMP devait réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur une cité jardin des années 1920 « La Gardanne » représentant 218 logements de plain pied situés en aléa fort. Une subvention FPRNM a été attribuée au bailleur au taux de 40 % pour un montant éligible de travaux de 960 000 euros (soit une subvention de 385 000 euros).

Le solde de cette subvention a pu être réglé fin 2020 après finalisation des travaux de :

- ✓ système d'obturation sur les bâtiments ;
- ✓ reprise des circuits électriques hors d'eau ;
- ✓ système d'alerte et évacuation vers une zone refuge collective à l'échelle de la cité.

➤ **Application du décret PPRi – DREAL et DDTM 13**

A la parution du décret dit PPRi de 2019, la DREAL a engagé un travail de méthodologie d'application régionale du décret, de façon à construire des grilles de caractérisation de l'aléa partagées et répondant aux exigences du décret PPRi. Le premier PPRi a avoir été élaboré à l'échelle régionale dans le cadre du décret est celui de l'Arc dans le 13.

La DDTM 13 a conduit un travail permettant de traduire les résultats d'une étude de 2016 sous forme d'une carte d'aléa de référence conforme au décret. En parallèle, un règlement reprenant l'ensemble des principes de prévention édicté par le décret du 5 juillet 2019 a été établi par la DDTM13. Le 25 juin 2020 la DDTM était en mesure de proposer lors d'une réunion d'association aux collectivités locales un premier projet de révision du PPRi conforme au décret comprenant une carte d'aléa et un zonage réglementaire ainsi qu'un règlement, projet permettant également la saisine au titre de l'examen au cas par cas des plans et programme de l'Autorité Environnementale CGEDD en juillet 2020. Un comité de pilotage tenu le 3 décembre 2020 a permis de stabiliser le projet de révision du PPRi, permettant d'engager au 1^{er} trimestre 2021 les actions de concertation pour impliquer de façon active le public. Le travail mené en régie par la DDTM pour établir la nouvelle carte d'aléa a permis d'élaborer un cahier des charges afin de commander les études d'actualisation des cartes d'aléa de référence ayant fait l'objet de plusieurs PAC récents (Aygaldes, Cadière, Grand Vallat), afin de poursuivre ou engager les élaborations et révisions de 6 PPRi. L'ensemble de ces études a été livré à l'été et l'automne 2020.

5. Risques littoraux – recul du trait de côte



➤ **Prise en compte du phénomène d'érosion du littoral rocheux dans le département des Bouches-du-Rhône (exemple de la Côte Bleue et de la commune de Carry-le-Rouet)**

La prise en compte des risques liés à l'érosion des littoraux dans les politiques publiques et notamment dans l'aménagement et l'équipement du territoire ainsi que dans les divers documents d'urbanisme est devenu un enjeu stratégique (loi climat et résilience du 24/08/21).

Après la sélection d'une zone « test » sur la Côte Bleue, en l'occurrence la commune de Carry-le-Rouet, en fonction de l'importance des enjeux exposés (forte urbanisation) au phénomène d'érosion des falaises côtières, la DDTM a sollicité en 2020 l'appui de l'Agam pour mettre en place une stratégie de gestion intégrée au trait de côte afin d'engager avec les différents acteurs locaux des actions de prévention / anticipation pour prendre en compte le recul du trait de côte.

Un inventaire des différents moyens mis en œuvre sur le territoire national a déjà été réalisé en 2020.

Courant 2021 l'analyse des différentes stratégies territoriales a été réalisée (mise en place d'ouvrages (protection dure), gestion souple, laisser faire la nature, etc.) et l'identification des outils disponibles dans les documents d'urbanisme (PLUi) permettant de traduire une stratégie du trait de côte (documents cartographiques, OAP, règlement, etc.).

Dans un cadre exploratoire, l'ensemble de ces données a été appliqué en 2021 à la commune test de Carry-le-Rouet pour élaborer un projet urbain adapté aux conditions d'érosion du littoral rocheux afin de décliner de manière opérationnelle une stratégie ayant pour objectif principal de relocaliser les enjeux humains et

économiques. Cette démarche pourrait tenir lieu d'exemple pour l'ensemble des communes du littoral des Bouches-du-Rhône.

➤ **Prise en compte de l'aléa submersion marine sur le littoral varois**

Suite à l'étude de caractérisation de l'aléa submersion marine menée par le BRGM, la DDTM du Var a conduit une démarche de concertation auprès des communes littorales varoises qui a abouti à la publication en décembre 2019 d'un porter à connaissance de cet aléa accompagné de principes de constructibilité.

6. Approche multirisque en montagne



➤ **La démarche de cartographie d'aléas multirisques du département – DDT04**

En 2015, la DDT des Alpes-de-Haut-Provence a lancé une démarche de cartographie d'aléas multirisques (dite CIPN) du département. Les risques couverts sont principalement les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches et les incendies de forêts. Dans le cadre d'une première phase, en 2019, 30 communes ont fait l'objet de cette caractérisation multi-aléa sur leur territoire. Une deuxième phase est en cours d'élaboration et concerne 40 communes. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2022. Une phase spécifique à la caractérisation de l'aléa d'incendies de forêts a abouti en 2020 pour l'ensemble du département.

Le département des Alpes-de-Haut-Provence compte 198 communes. 65 communes disposent d'un Plan de Prévention des Risques Naturels multi-risque. En tenant compte de cette démarche de cartographie d'aléas multirisques, ce sont 135 communes qui feront l'objet d'une connaissance d'un aléa multirisque sur son territoire (soit 68 % du département). L'objectif est de couvrir l'ensemble du département.

➤ **Intégration de la DREAL à la SUERA en représentation de la DGPR**

La DREAL a rejoint le groupe d'action 8 (risques naturels) de la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine) pour représenter techniquement le MTE/DGPR.

Elle a également participé à la construction des cadres de mobilisation du FEDER pour 2021-2027 et le volet risques naturels du CPER de Massif pour favoriser la complémentarité des leviers financiers sur les territoires.

7. Actions de sensibilisation tout risque naturel majeur confondu



Diverses actions de sensibilisation sont déployées par les DREAL et les DDT-M. En voici quelques exemples.

Une session de formation des formateurs risques majeurs, organisée par l'IFFO RME, s'est déroulée, du 28/09/2020 au 02/10/2020, dans les Alpes-Maritimes à Cannes. Le futur site internet de l'ORRM PACA a été présenté à cette occasion avec le BRGM.

Depuis 2017, des sessions de formations sur 2 jours se tiennent annuellement dans les Alpes-de-Haute-Provence, le plus souvent à Digne et Forcalquier. Elles visent à sensibiliser des personnels qui travaillent dans les Accueils Collectifs de mineurs ainsi que des étudiants préparant le Brevet Professionnel Jeunesse

Éducation Populaire et Sportive "BPJEPS" dans les spécialités « Loisirs Tous Publics » et « Animation sociale ».

L'équipe pédagogique de formation est constituée de représentants de la délégation régionale PACA de l'IFFO RME, de la DDCSPP 04, du pôle risques de la DDT 04, du GRETA et du Service Prévention des Risques de la DREAL PACA. 7 formations se sont déroulées entre 2019 et 2021 sur un ou deux jours permettant de sensibiliser près de 100 stagiaires. Un retour d'expérience sur l'utilité de ces formations et leur mise en application dans les activités professionnelles des différents stagiaires formés se déroulera en 2022.

Glossaire

CAR : Comité de l'administration régionale
CDRNM : Commission départementale des risques naturels majeurs
CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable
CMI : Commission mixte inondation
DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)
DDRM : Dossier départemental sur les risques majeurs
DGPR : Direction générale de la prévention des risques
DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FPRNM : Fonds de prévention des risques naturels majeurs
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
GT : Groupe de travail
IAL : Information acquéreurs locataires
ORRM : Observatoire régional des risques majeurs
PAPI : Programmes d'action de prévention des inondations
PDPFCI : Plan départemental de protection des forêts contre les incendies
PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation
PLU : Plan local d'urbanisme
PPR : Plan de prévention des risques
RDI : Référent départemental inondation
SCHAPI : Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (DGPR)
SCOH : Service de contrôle des ouvrages hydraulique (DREAL)
SLGRI : Stratégies locales de gestion des risques d'inondation
SPC : Service prévision des crues
SRNH : Service risques naturels et hydrauliques (DGPR)
TRI : Territoire à risques important d'inondations